N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. FB-318-FP	B. 22/10/2018

C.1 GRAND PARIS SEINE ET OISE

CE Coleile
14/2/2019.

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

RUE DES CHEVRIES

78410 AUBERGENVILLE

D.1 PEUGEOT

D.2 CCHMRP/S

D.2.1 M10PGTVP0717344

D.3 208

E. VF3CCHMRPJT076095

F.1	1550	F.2	1550	F.3	2370
G	1050	G.1	975		
J	M1	J.1	VP	J.2	AB
J.3	CI				
K	e2*2007/46*0070*43				
P.1	1199	P.2	61	P.3	ES
P.6	4				
Q		S.1	5	S.2	
U.1	75				
U.2	3750	V.7	108	V.9	715/2007*2017/1347AGEURO6
X.1	VISITE AVANT LE 22/10/2022				
Y.1	185	Y.2	0		
Y.3	0	Y.4	4		
Y.5	2.76	Y.6	191.76		

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Ludovic GUILLAUME

H

I 22/10/2018

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

FB-318-FP 22/10/2018

2018ET15020

VF3CCHMRPJT076095

PEUGEOT

GRAND PARIS SEINE ET OISE

CRFRAFB318FP2VF3CCHMRPJT0760957181022OVP<<<<
CI<<PEUGEOT<<<<<<<208<<<<<<<<<<2018ET1502088

2M04372044662

80520500

IMPRIMERIE NATIONALE – 19 9646 – CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SIV

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom

Domicile

Date

Signature

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S078S131 A : 18/09/24 FB-318-FP	S078S131 A : 18/09/2026 FB-318-FP	S078S131 A : 20/05/2028 FB-318-FP		

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm³)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe regionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'ecotaxe en Euro
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis et; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de inmatriculare.

2018ET15020

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

D